

Reconnaissance indemnitaire individuelle d'engagement pour certains personnels enseignants et chercheurs

Année 2025

Références réglementaires : article L. 954-2 du code de l'éducation

La présente fiche d'information a pour objet de préciser les opérations relatives à la campagne 2025 d'attribution de la prime individuelle d'engagement pour certains personnels enseignants et chercheurs qui va débuter le 13 février 2025, selon un calendrier et un cadrage fixés par l'université de Bordeaux (délibération n° 2025-08 du 28 janvier 2025 du conseil d'administration).

Cette prime individuelle relève de la volonté de l'université de Bordeaux de reconnaître, par la possibilité d'attribution d'une prime individuelle fondée sur l'article L. 954-2 du code de l'éducation, l'investissement majeur dans les activités de formation, d'intérêt général et/ou de recherche de certains personnels enseignants et chercheurs.

Au sein de l'université, ce dispositif est ouvert aux personnels :

- Enseignants titulaires affectés à l'université de Bordeaux à titre non provisoire des premier et second degrés ;
- Enseignants contractuels du second degré recrutés pour une durée indéterminée ;
- Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs bénéficiant d'un contrat conclu à durée indéterminée en application des dispositions de l'article L 954-3 du code de l'éducation ou bénéficiant d'un contrat d'engagement à durée indéterminée comportant une mission de recherche, conclu en application des dispositions de l'article L 333-2 du code général de la fonction publique susvisé.

La prime est attribuée sur la base de l'examen d'un dossier déposé par le candidat.

I – PRINCIPES GENERAUX

L'instruction en vue de l'attribution de la prime individuelle d'engagement a lieu au niveau de l'établissement, sur proposition de la commission d'harmonisation composée des vice-présidents respectivement en charge de la formation et de la recherche, des directeurs de collèges, instituts de formation et départements de recherche, présidée par la vice-présidente en charge des ressources humaines. Il appartient au président de l'université de Bordeaux de recueillir les avis consultatifs émis par la commission d'harmonisation et d'arrêter la liste des bénéficiaires

La procédure s'effectue en 2 étapes d'examen d'un dossier de candidature dont les précisions sont apportées au point III :

Phase 1 : la commission d'harmonisation, après avoir pris connaissance des avis des rapporteurs désignés au sein de chaque collège, institut de formation ou département de recherche, dont l'un au maximum est affecté au sein de la structure d'affectation du candidat, et après avoir recueilli l'avis du directeur de la composante d'affectation, procède à l'examen des candidatures et émet un avis sur chacune d'elles, en tenant compte du niveau d'investissement majeur de chaque candidat, et en s'efforçant de respecter la parité homme/femme lorsqu'elle dresse la liste des candidats qui recueillent son avis favorable.

Phase 2 : le président de l'université de Bordeaux arrête, en tenant compte des avis consultatifs reçus et conformément aux principes de répartition définis selon le cadre en vigueur, la liste des bénéficiaires.

II - RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Conformément à la délibération n° 2025-08 du 28 janvier 2025 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux, la prime individuelle d'engagement peut être attribuée à certains **personnels enseignants et chercheurs**.

La prime individuelle est attribuée pour une **durée de trois ans**. Pendant cette période, les bénéficiaires ne peuvent pas déposer une autre demande au titre du présent dispositif.

III – MODALITES DE CANDIDATURE

La période de candidature est ouverte du 13 février au 17 mars 2025.

Les personnels qui souhaitent candidater doivent :

1/ Transmettre une **déclaration d'intention au plus tôt et avant le 28 février 2025** par simple mail à leur(s) structure(s) de rattachement.

- Pour les enseignants : structure de formation (Collège, INSPE, ISVV, IUT) ;
- Pour les chercheurs : structure de recherche (département) ;
- Pour les enseignants-chercheurs : structures de formation (Collège, INSPE, ISVV, IUT) et de recherche (département).

La **liste des contacts** est fournie en annexe.

2/ Transmettre entre **le 13 février et le 17 mars 2025** le **rapport d'activités au format pdf** (rapport E, rapport C ou rapport EC selon statut) **de 5 à 10 pages maximum** et la **fiche individuelle d'évaluation renseignée au format word** (annexe 1-E, annexe 1-C ou annexe 1-EC selon statut) par voie électronique aux structures de rattachement (cf. ci-dessus) en mettant impérativement le service du pilotage de la gestion collective et du dialogue social en copie.

Le **rapport d'activités**, dont une trame est proposée (rapport E, rapport C ou rapport EC selon statut), doit porter sur les activités réalisées au sein de l'université de Bordeaux au titre des fonctions éligibles au dispositif.

La période de référence de l'évaluation porte sur les trois années précédant le dépôt des candidatures.

Les candidatures sont appréciées au regard des activités universitaires exercées par les personnels qui en font la demande et de :

- Leur investissement pédagogique et de leur investissement dans des tâches d'intérêt général, pour les enseignants ;
- La qualité de leur activité scientifique et de leur investissement dans des tâches d'intérêt général, pour les chercheurs ;
- Leur investissement pédagogique et de la qualité de leur activité scientifique, pour les enseignants-chercheurs.

IV - PHASE D'EXPERTISE AU NIVEAU DE L'UNIVERSITE

1 – Désignation des rapporteurs et travaux des rapporteurs.

L'examen des dossiers de candidatures au niveau de l'établissement sera conduit par **deux rapporteurs non candidats désignés** au sein de chaque collège, institut de formation ou département de recherche, **dont l'un au maximum est affecté au sein de la structure d'affectation du candidat**.

Pour chaque dossier, ces deux rapporteurs devront attribuer **une appréciation** (investissement exceptionnel, très fort, fort, satisfaisant ou à consolider) étayée par un **court argumentaire** au titre de chacune des activités. Ces appréciations seront renseignées sur les annexes 1-E, 1-C ou 1-EC.

2 – Avis de la (des) composante(s) d'affectation.

Sur la base des avis rendus par les rapporteurs, le (ou les) directeur(s) de la (des) composantes d'affectation attribueront une **appréciation** (investissement exceptionnel, très fort, fort, satisfaisant ou à consolider) étayée par un **court argumentaire** au titre de chacune des deux activités évaluées.

Le cas échéant, si une activité complémentaire est décrite par le candidat, une appréciation succincte sera portée.

Ces appréciations seront renseignées sur les annexes 2-E, 2-C ou 2-EC.

3 – Avis formulés par la commission d'harmonisation à l'appui des travaux des rapporteurs et de l'avis de la direction de la composante d'affectation

La commission d'harmonisation procédera à l'examen des candidatures et émettra un avis sur chacune d'entre elles, après avoir recueilli l'avis des rapporteurs et l'avis du (des) directeur(s) de la (des) composante(s) d'affectation du candidat.

V - PUBLICATION DES RÉSULTATS

Une information sera transmise à chaque candidat sur les suites données à sa candidature.

VI - DATE D'EFFET ET VERSEMENT DES PRIMES INDIVIDUELLES

La prime de 7 800 euros est **versée en trois annuités** d'un montant équivalent (2 600 euros) à la fin de chaque année civile sous réserve que le bénéficiaire soit en fonction dans l'établissement au cours de l'année considérée.

Pièces jointes :

- Délibération du 28 janvier 2025
- Trames pour le rapport d'activités (rapport E, rapport C, rapport EC de 5 à 10 pages)
- Fiches individuelles d'évaluation (annexes 1-E, 1-C, 1-EC)
- Calendrier détaillé des opérations

CONTACTS

SERVICE RESPONSABLE DE LA CAMPAGNE AU SEIN DU POLE AGRH		
Service du pilotage de la gestion collective et du dialogue social	Christelle AUXEMERY Françoise MEBARKI Anne GIRARD	gestionco.enseignant@u-bordeaux.fr

VOS CONTACTS POUR VOTRE STRUCTURE FORMATION		
Collège Sciences et Technologies	Bérangère HAMDI	berangere.hamdi@u-bordeaux.fr
Collège Sciences de l'Homme	Nadia NOUAILLE	collegesh@u-bordeaux.fr nadia.nouaille@u-bordeaux.fr
Collège Droit, Sciences Politiques, Economie, Gestion	Karine POUPON	karine.poupon@u-bordeaux.fr
Collège Sciences de la Santé	Emilie MERY Véronique CHASSAING	emilie.mery@u-bordeaux.fr veronique.chassaing@u-bordeaux.fr
INSPE	Elisabeth PONCELET Florence LAROUMAGNE	rh.enseignants.inspe@u-bordeaux.fr
IUT	Karine DUPUY	ressources-humanaines@iut.u-bordeaux.fr
ISVV	Laurette GRALL	laurette.grall@u-bordeaux.fr

VOS CONTACTS POUR VOTRE DEPARTEMENT RECHERCHE		
Neurocampus	Valérie DEROUICHE	valerie.derouiche@u-bordeaux.fr
Sciences de l'environnement	Aude VITASSE	aude.vitasse@u-bordeaux.fr
Santé Publique		
Sciences biologiques et médicales	Valérie OUDOT Christelle LARQUEY	valerie.oudot@u-bordeaux.fr christelle.larquey@u-bordeaux.fr
Sciences et technologies pour la santé		
Sciences sociales des changements contemporains (CHANGES)		
Droit et transformations sociales	Céline LEMOINE Leila PATRIARCHE	celine.lemoine@u-bordeaux.fr leila.patriarche@u-bordeaux.fr
Evaluation, comportements et organisations (ECOr)		
Sciences archéologiques		
Sciences de la matière et du rayonnement	Thomas BERTIN Milena KERKOUR	thomas.bertin@u-bordeaux.fr milena.erkour@u-bordeaux.fr
Sciences de l'ingénierie et du numérique		
Observatoire Aquitain des sciences de l'univers	Lenka GRAFNETTEROVA	lenka.grafnetterova@u-bordeaux.fr